

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20005480700447	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI Métropole D' Aix-Marseille-Provence
--	--

POSTE COMPTABLE DE : LE RECEVEUR DES FINANCES MARSEILLE
MUNICIPALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget supplémentaire (3)

BUDGET : CT2 - Assainissement (3)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	28
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	29
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	31
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	33
A3.2 - Etalement des provisions	34
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	35
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	36
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	37
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	38
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	39
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	40
A6 - Etat des charges transférées	41
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	42

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	43
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	44
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	45
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	46
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	47
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	48
B1.7 - Etat des engagements reçus	49
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	50
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	51

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	52
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	54
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	55
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	56

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	57
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 228 356,21	1 089 413,45
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 7 138 942,76
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	8 228 356,21	8 228 356,21
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	5 570 017,06	4 652 872,43
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 917 144,63
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	5 570 017,06	5 570 017,06
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	13 798 373,27	13 798 373,27

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	498 910,00	0,00	278 650,00	278 650,00	777 560,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	744 233,00	0,00	0,00	0,00	744 233,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 965,00	0,00	0,00	0,00	25 965,00
Total des dépenses de gestion des services		1 269 108,00	0,00	278 650,00	278 650,00	1 547 758,00
66	Charges financières	530 723,04	0,00	248 513,80	248 513,80	779 236,84
67	Charges exceptionnelles	180 000,00	0,00	633 177,00	633 177,00	813 177,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 979 831,04	0,00	1 160 340,80	1 160 340,80	3 140 171,84
023	Virement à la section d'investissement (6)	23 805,99		6 004 864,41	6 004 864,41	6 028 670,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 261 888,00		1 063 151,00	1 063 151,00	4 325 039,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 285 693,99		7 068 015,41	7 068 015,41	10 353 709,40
TOTAL		5 265 525,03	0,00	8 228 356,21	8 228 356,21	13 493 881,24

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 493 881,24
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	5 393,03	0,00	0,00	0,00	5 393,03
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 859 711,00	0,00	0,00	0,00	3 859 711,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	288 500,00	0,00	0,00	0,00	288 500,00
75	Autres produits de gestion courante	29 700,00	0,00	0,00	0,00	29 700,00
Total des recettes de gestion des services		4 183 304,03	0,00	0,00	0,00	4 183 304,03
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	18 221,00	0,00	92 390,45	92 390,45	110 611,45
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 201 525,03	0,00	92 390,45	92 390,45	4 293 915,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 064 000,00		997 023,00	997 023,00	2 061 023,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 064 000,00		997 023,00	997 023,00	2 061 023,00
TOTAL		5 265 525,03	0,00	1 089 413,45	1 089 413,45	6 354 938,48

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	7 138 942,76
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 493 881,24
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	8 292 686,40
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	77 000,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00
	Total des opérations d'équipement	5 236 930,00	0,00	3 868 024,58	3 868 024,58	9 104 954,58
	Total des dépenses d'équipement	5 313 930,00	0,00	3 868 024,58	3 868 024,58	9 181 954,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	77 000,00	77 000,00	77 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 479 000,00	0,00	627 969,48	627 969,48	2 106 969,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 479 000,00	0,00	704 969,48	704 969,48	2 183 969,48
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 792 930,00	0,00	4 572 994,06	4 572 994,06	11 365 924,06
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 064 000,00		997 023,00	997 023,00	2 061 023,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 064 000,00		997 023,00	997 023,00	2 061 023,00
	TOTAL	7 856 930,00	0,00	5 570 017,06	5 570 017,06	13 426 947,06

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 426 947,06
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	674 671,00	0,00	1 481 422,00	1 481 422,00	2 156 093,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 896 565,01	0,00	-3 896 564,98	-3 896 564,98	0,03
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 571 236,01	0,00	-2 415 142,98	-2 415 142,98	2 156 093,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 571 236,01	0,00	-2 415 142,98	-2 415 142,98	2 156 093,03
021	Virement de la section d'exploitation (4)	23 805,99		6 004 864,41	6 004 864,41	6 028 670,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 261 888,00		1 063 151,00	1 063 151,00	4 325 039,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 285 693,99		7 068 015,41	7 068 015,41	10 353 709,40
	TOTAL	7 856 930,00	0,00	4 652 872,43	4 652 872,43	12 509 802,43

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	917 144,63
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 426 947,06
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

8 292 686,40

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	278 650,00		278 650,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	248 513,80	0,00	248 513,80
67	Charges exceptionnelles	633 177,00	0,00	633 177,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 063 151,00	1 063 151,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		6 004 864,41	6 004 864,41
Dépenses d'exploitation – Total		1 160 340,80	7 068 015,41	8 228 356,21

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 228 356,21
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	77 000,00	997 023,00	1 074 023,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	627 969,48	0,00	627 969,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	3 868 024,58		3 868 024,58
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 572 994,06	997 023,00	5 570 017,06

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 570 017,06
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	92 390,45	997 023,00	1 089 413,45
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		92 390,45	997 023,00	1 089 413,45

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	7 138 942,76
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 228 356,21
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 481 422,00	0,00	1 481 422,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-3 896 564,98	0,00	-3 896 564,98
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 063 151,00	1 063 151,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		6 004 864,41	6 004 864,41
Recettes d'investissement – Total		-2 415 142,98	7 068 015,41	4 652 872,43

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	917 144,63
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 570 017,06
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	498 910,00	278 650,00	278 650,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	7 920,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	172 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	154 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	10 500,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	1 070,00	0,00	0,00
6168	Autres	1 300,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	124 100,00	250 000,00	250 000,00
618	Divers	4 100,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	920,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	10 000,00	10 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	0,00	18 650,00	18 650,00
6378	Autres taxes et redevances	20 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	744 233,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	9 897,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 474,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 454,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	461 044,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	0,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	2 256,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	87 141,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	135 649,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	2 947,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	4 573,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 292,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 720,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	24 786,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 965,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	25 965,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		1 269 108,00	278 650,00	278 650,00
66	Charges financières (b) (8)	530 723,04	248 513,80	248 513,80
66111	Intérêts réglés à l'échéance	415 000,00	232 165,39	232 165,39
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	115 723,04	16 348,41	16 348,41
67	Charges exceptionnelles (c)	180 000,00	633 177,00	633 177,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	30 000,00	10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	119 000,00	623 177,00	623 177,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	31 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 979 831,04	1 160 340,80	1 160 340,80
023	Virement à la section d'investissement	23 805,99	6 004 864,41	6 004 864,41
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	3 261 888,00	1 063 151,00	1 063 151,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	3 261 888,00	1 063 151,00	1 063 151,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 285 693,99	7 068 015,41	7 068 015,41
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 285 693,99	7 068 015,41	7 068 015,41
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 265 525,03	8 228 356,21	8 228 356,21

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				8 228 356,21

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	132 071,45
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	132 071,45

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	5 393,03	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	5 393,03	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 859 711,00	0,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	0,00	0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	2 083 100,00	0,00	0,00
70613	Participations assainissement collectif	1 446 611,00	0,00	0,00
7062	Redevances assainissement non collectif	330 000,00	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	288 500,00	0,00	0,00
741	Primes d'épuration	288 500,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	29 700,00	0,00	0,00
757	Redevances des fermiers, concession..	29 700,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		4 183 304,03	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	18 221,00	92 390,45	92 390,45
7711	Débits et pénalités perçus	13 694,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	4 527,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	92 390,45	92 390,45
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		4 201 525,03	92 390,45	92 390,45
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	1 064 000,00	997 023,00	997 023,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 064 000,00	997 023,00	997 023,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 064 000,00	997 023,00	997 023,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 265 525,03	1 089 413,45	1 089 413,45

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	7 138 942,76
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 228 356,21
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	77 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	77 000,00	0,00	0,00
2019200100	Opération d'équipement n° 2019200100 (5)	5 236 930,00	3 868 024,58	3 868 024,58
Total des dépenses d'équipement		5 313 930,00	3 868 024,58	3 868 024,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	77 000,00	77 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	77 000,00	77 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 479 000,00	627 969,48	627 969,48
1641	Emprunts en euros	1 479 000,00	627 969,48	627 969,48
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 479 000,00	704 969,48	704 969,48
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		6 792 930,00	4 572 994,06	4 572 994,06
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	1 064 000,00	997 023,00	997 023,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	1 064 000,00	997 023,00	997 023,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	0,00	0,00	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	1 064 000,00	997 023,00	997 023,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	0,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	0,00	0,00	0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	0,00	0,00	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	0,00	0,00	0,00
13916	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL	0,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00
13933	Sub. transf cpte résult. P.A.E.	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 064 000,00	997 023,00	997 023,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 856 930,00	5 570 017,06	5 570 017,06

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 570 017,06
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	674 671,00	1 481 422,00	1 481 422,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	76 008,00	100 670,00	100 670,00
1313	Subv. équipt Départements	598 663,00	1 380 752,00	1 380 752,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 896 565,01	-3 896 564,98	-3 896 564,98
1641	Emprunts en euros	3 896 565,01	-3 896 564,98	-3 896 564,98
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 571 236,01	-2 415 142,98	-2 415 142,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		4 571 236,01	-2 415 142,98	-2 415 142,98
021	Virement de la section d'exploitation	23 805,99	6 004 864,41	6 004 864,41
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	3 261 888,00	1 063 151,00	1 063 151,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	4 325 039,00	4 325 039,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	3 261 888,00	-3 261 888,00	-3 261 888,00
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	0,00	0,00	0,00
281451	Aménagt Bât.d'exploitation sol d'autrui	0,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00
281562	Service d'assainissement	0,00	0,00	0,00
2817562	Service d'assainissement (mad)	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 285 693,99	7 068 015,41	7 068 015,41
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 285 693,99	7 068 015,41	7 068 015,41
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		7 856 930,00	4 652 872,43	4 652 872,43

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	917 144,63
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 570 017,06
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2019200100 (1)
LIBELLE : opération assainissement

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 928 280,64	a 0,00	3 868 024,58	b 3 868 024,58	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	49 997,84	0,00	3 193 388,58	3 193 388,58	0,00
2031	Frais d'études	49 097,84	0,00	408 410,00	408 410,00	0,00
2033	Frais d'insertion	900,00	0,00	2 784 978,58	2 784 978,58	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 878 282,80	0,00	674 636,00	674 636,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	196 365,51	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	3 256,48	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	1 676 810,81	0,00	648 636,00	648 636,00	0,00
21562	Service d'assainissement	1 850,00	0,00	26 000,00	26 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-3 868 024,58
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					21 188 727,77									
1641 Emprunts en euros (total)					21 188 727,77									
2018-AMP-019	ARKEA	21/12/2018	27/12/2018	30/03/2019	3 200 000,00	V	(Euribor 3M + 0.44)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,440	0,447	EUR	T	C	O	A-1
2018-DT-ANTHERON-076	SFIL CAFFIL	12/07/2010	01/01/2018	02/01/2018	339 124,78	F	Taux fixe à 2.57 %	2,570	2,595	EUR	T	P	O	A-1
2018-DT-ANTHERON-077	CAISSE D'EPARGNE	10/12/2002	01/01/2018	25/03/2018	117 544,53	F	Taux fixe à 4.41 %	4,410	4,484	EUR	T	P	O	A-1
2018-DT-CABRIES-051	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2012	01/01/2018	25/12/2018	644 513,24	F	Taux fixe à 4.49 %	4,490	4,490	EUR	A	P	O	A-1
2018-DT-CABRIES-052	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	07/07/2005	01/01/2018	15/11/2018	208 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.13)-Floor -0.13 sur TAM(Postfixé)	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2018-DT-CABRIES-143	CAISSE D'EPARGNE	11/01/2016	01/01/2018	22/01/2018	129 825,92	F	Taux fixe à 2.71 %	2,710	2,710	EUR	A	P	O	A-1
2018-DT-CABRIES-144	CREDIT AGRICOLE	24/08/2017	01/01/2018	15/08/2018	380 000,00	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	1,900	EUR	A	C	O	A-1
2018-DT-CANNAT-104	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	07/07/2010	01/01/2018	15/10/2018	223 670,00	F	Taux fixe à 4.77 %	4,770	4,840	EUR	A	X	O	A-1
2018-DT-EGUILLES-064	SFIL CAFFIL	01/01/2018	01/01/2018	02/01/2018	239 675,30	V	(Euribor 3M + 0.23)-Floor -0.23 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	P	O	A-1
2018-DT-EGUILLES-065	CREDIT AGRICOLE	01/01/2018	01/01/2018	25/11/2018	160 000,00	F	Taux fixe à 3.3 %	3,300	3,300	EUR	A	C	O	A-1
2018-DT-EGUILLES-066	CAISSE D'EPARGNE	06/11/2006	01/01/2018	25/03/2018	234 000,00	C	Taux fixe 3.69% à barrière 5.25% sur Euribor 12M(Postfixé)	3,690	3,797	EUR	T	C	O	B-1

Métropole D' Aix-Marseille-Provence - CT2 - Assainissement - BS - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2018-DT-EGUILLES-067	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2018	01/01/2018	25/02/2018	239 067,28	F	Taux fixe à 4.5 %	4,500	4,576	EUR	T	P	O	A-1
2018-DT-EGUILLES-068	BANQUE POSTALE	01/01/2018	01/01/2018	01/06/2018	481 726,76	F	Taux fixe à 4.03 %	4,030	4,030	EUR	A	P	O	A-1
2018-DT-LAMBESC-082	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2018	01/01/2018	25/11/2018	400 401,82	F	Taux fixe à 3.99 %	3,990	4,048	EUR	A	P	O	A-1
2018-DT-MEYREUIL-089	CREDIT AGRICOLE	01/01/2018	01/01/2018	01/02/2018	583 946,57	F	Taux fixe à 5.65 %	5,650	5,650	EUR	A	P	O	A-1
2018-DT-MEYREUIL-090	CREDIT AGRICOLE	06/09/2016	01/01/2018	15/01/2018	670 202,74	F	Taux fixe à 1.65 %	1,650	1,660	EUR	T	P	O	A-1
2018-DT-MIRABEAU-086	SFIL CAFFIL	15/11/2013	01/01/2018	02/01/2018	1 261 531,58	F	Taux fixe à 3.61 %	3,610	3,659	EUR	T	P	O	A-1
2018-DT-MIRABEAU-087	SFIL CAFFIL	25/09/2014	01/01/2018	01/02/2018	956 387,85	F	Taux fixe à 2.24 %	2,240	2,259	EUR	T	P	O	A-1
2018-DT-PEYNIER-093	SFIL CAFFIL	02/07/2008	01/01/2018	01/06/2018	670 476,74	F	Taux fixe à 4.89 %	4,890	4,961	EUR	A	P	O	A-1
2018-DT-PEYNIER-094	SFIL CAFFIL	01/01/2018	01/01/2018	01/03/2018	11 390,25	V	(Euribor 3M + 0.19)-Floor -0.19 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	P	O	A-1
2018-DT-PEYNIER-129	CAISSE D'EPARGNE	19/12/2017	01/01/2018	27/12/2018	200 000,00	F	Taux fixe à 2.06 %	2,060	2,060	EUR	A	P	O	A-1
2018-DT-PEYROLLES-095	SFIL CAFFIL	03/06/2004	01/01/2018	01/11/2018	369 844,98	F	Taux fixe à 4.21 %	4,210	4,210	EUR	A	P	O	A-1
2018-DT-REPARADE-126	CREDIT AGRICOLE	03/05/2011	01/01/2018	10/02/2018	414 330,94	F	Taux fixe à 3.94 %	3,940	3,999	EUR	T	P	O	A-1
2018-DT-REPARADE-130	Agence France Locale	15/12/2017	01/01/2018	20/03/2018	1 800 000,00	F	Taux fixe à 1.71 %	1,710	1,746	EUR	T	C	O	A-1
2018-DT-ROUSSET-101	CAISSE D'EPARGNE	22/12/2004	01/01/2018	25/03/2018	608 817,57	F	Taux fixe à 4.22 %	4,220	4,220	EUR	A	P	O	A-1
2018-DT-ROUSSET-102	CAISSE D'EPARGNE	10/12/2007	01/01/2018	25/01/2018	332 186,50	F	Taux fixe à 4.9 %	4,900	4,900	EUR	A	P	O	A-1
2018-DT-ROUSSET-103	CAISSE D'EPARGNE	30/10/2012	01/01/2018	25/10/2018	295 461,75	F	Taux fixe à 4.63 %	4,630	4,630	EUR	A	P	O	A-1
2018-DT-ROUSSET-135	SFIL CAFFIL	07/07/2003	01/01/2018	01/02/2018	956 937,44	V	(Euribor 3M + 0.05)-Floor -0.05 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	P	O	A-1
2018-DT-THOLONET-084-ASSAINISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	24/11/2016	01/01/2018	15/01/2018	250 000,00	F	Taux fixe à 0.87 %	0,870	0,870	EUR	A	P	O	A-1
2018-DT-TRETS-113	CREDIT AGRICOLE	11/07/2008	01/01/2018	30/01/2018	442 213,89	F	Taux fixe à 4.75 %	4,750	4,835	EUR	T	P	O	A-1
2018-DT-TRETS-114	CREDIT FONCIER DE FRANCE	05/10/2007	01/01/2018	30/03/2018	418 161,51	F	Taux fixe à 4.63 %	4,630	4,781	EUR	T	P	O	A-1

Métropole D' Aix-Marseille-Provence - CT2 - Assainissement - BS - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2018-DT-VENTABREN-119	CAISSE D'EPARGNE	08/10/2012	01/01/2018	25/05/2018	257 923,31	F	Taux fixe à 4.46 %	4,460	4,510	EUR	S	P	O	A-1
2018-DT-VENTABREN-120	CAISSE D'EPARGNE	20/06/2014	01/01/2018	25/03/2018	404 160,19	F	Taux fixe à 3.27 %	3,270	3,310	EUR	T	P	O	A-1
2018-DT-VENTABREN-121	CAISSE D'EPARGNE	16/03/2015	01/01/2018	27/03/2018	255 949,08	F	Taux fixe à 1.98 %	1,980	1,990	EUR	S	P	O	A-1
2018-RIVESHUTES-001	SFIL CAFFIL	05/08/2004	01/01/2018	01/07/2018	539 595,25	F	Taux fixe à 4.21 %	4,210	4,210	EUR	A	P	O	A-1
2018-SIPA-009	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	01/01/2018	01/01/2018	15/12/2018	1 458 660,00	F	Taux fixe à 4.35 %	4,350	4,413	EUR	A	P	O	A-1
2018-SIPA-403	SFIL CAFFIL	06/08/2003	01/01/2018	01/10/2018	33 000,00	F	Taux fixe à 4.16 %	4,160	4,160	EUR	A	C	O	A-1
2018-SIPA-408	CREDIT MUTUEL	16/12/2016	01/01/2018	31/01/2018	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.3 %	1,300	1,300	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					21 188 727,77									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d’emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		15 845 343,10					2 106 969,48	647 165,39	0,00	132 031,45
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		15 845 343,10					2 106 969,48	647 165,39	0,00	132 031,45
2018-AMP-019	N	0,00	A-1	2 816 000,00	22,00	V	(Euribor 3M + 0.44)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,447	128 000,00	27 271,23	0,00	167,10
2018-DT-ANTHERON-076	N	0,00	A-1	246 528,02	8,75	F	Taux fixe à 2.57 %	2,595	24 670,16	6 099,28	0,00	1 409,60
2018-DT-ANTHERON-077	N	0,00	A-1	92 979,11	10,98	F	Taux fixe à 4.41 %	4,484	6 806,80	3 087,81	0,00	52,78
2018-DT-CABRIES-051	N	0,00	A-1	511 767,09	10,98	F	Taux fixe à 4.49 %	4,490	36 993,49	22 978,34	0,00	296,07
2018-DT-CABRIES-052	N	0,00	A-1	144 000,00	8,87	V	(TAM(Postfixé) + 0.13)-Floor -0.13 sur TAM(Postfixé)	0,217	16 000,00	351,42	0,00	332,08
2018-DT-CABRIES-143	N	0,00	A-1	107 688,90	14,06	F	Taux fixe à 2.71 %	2,710	5 914,21	2 918,37	0,00	2 589,54
2018-DT-CABRIES-144	N	0,00	A-1	304 000,00	15,62	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	19 000,00	5 776,00	0,00	2 030,63
2018-DT-CANNAT-104	N	0,00	A-1	168 080,00	8,79	F	Taux fixe à 4.77 %	4,840	15 520,00	8 128,77	0,00	1 556,49
2018-DT-EGUILLES-064	N	0,00	A-1	147 706,52	5,25	V	(Euribor 3M + 0.23)-Floor -0.23 sur Euribor 3M	0,000	24 925,93	359,17	0,00	508,12
2018-DT-EGUILLES-065	N	0,00	A-1	80 000,00	3,90	F	Taux fixe à 3.3 %	3,300	20 000,00	2 640,00	0,00	192,50
2018-DT-EGUILLES-066	N	0,00	B-1	130 000,00	4,98	C	Taux fixe 3.69% à barrière 5.25% sur Euribor 12M(Postfixé)	3,797	26 000,00	4 497,85	0,00	63,96
2018-DT-EGUILLES-067	N	0,00	A-1	176 548,79	8,40	F	Taux fixe à 4.5 %	4,576	17 457,85	7 652,83	0,00	696,02

Métropole D' Aix-Marseille-Provence - CT2 - Assainissement - BS - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
2018-DT-EGUILLES-068	N	0,00	A-1	379 747,46	10,42	F	Taux fixe à 4.03 %	4,030	28 114,15	15 303,82	0,00	8 226,95
2018-DT-LAMBESC-082	N	0,00	A-1	86 481,85	0,90	F	Taux fixe à 3.99 %	4,048	86 481,85	3 498,55	0,00	3 400,00
2018-DT-MEYREUIL-089	N	0,00	A-1	471 821,25	10,08	F	Taux fixe à 5.65 %	5,650	32 099,47	26 657,90	0,00	22 704,91
2018-DT-MEYREUIL-090	N	0,00	A-1	545 983,85	14,79	F	Taux fixe à 1.65 %	1,660	32 354,30	8 809,22	0,00	1 765,60
2018-DT-MIRABEAU-086	N	0,00	A-1	1 015 649,09	12,00	F	Taux fixe à 3.61 %	3,659	67 194,91	35 762,09	0,00	8 464,69
2018-DT-MIRABEAU-087	N	0,00	A-1	554 955,56	4,83	F	Taux fixe à 2.24 %	2,259	106 088,80	11 544,00	0,00	1 647,84
2018-DT-PEYNIER-093	N	0,00	A-1	594 568,07	17,42	F	Taux fixe à 4.89 %	4,961	21 352,47	29 478,19	0,00	16 584,56
2018-DT-PEYNIER-094	N	0,00	A-1	9 531,16	17,42	V	(Euribor 3M + 0.19)-Floor -0.19 sur Euribor 3M	0,000	481,88	52,35	0,00	14,08
2018-DT-PEYNIER-129	N	0,00	A-1	166 245,60	15,99	F	Taux fixe à 2.06 %	2,060	8 877,62	3 424,66	0,00	27,01
2018-DT-PEYROLLES-095	N	0,00	A-1	309 587,82	13,83	F	Taux fixe à 4.21 %	4,210	16 682,48	13 033,65	0,00	2 020,96
2018-DT-REPARADE-126	N	0,00	A-1	236 456,35	4,36	F	Taux fixe à 3.94 %	3,999	230 001,05	50 598,31	0,00	1 525,79
2018-DT-REPARADE-130	N	0,00	A-1	1 560 000,00	25,97	F	Taux fixe à 1.71 %	1,746	60 000,00	26 656,05	0,00	783,75
2018-DT-ROUSSET-101	N	0,00	A-1	329 516,41	3,23	F	Taux fixe à 4.22 %	4,220	77 344,03	13 905,59	0,00	8 129,05
2018-DT-ROUSSET-102	N	0,00	A-1	231 028,94	6,07	F	Taux fixe à 4.9 %	4,900	28 461,39	11 320,42	0,00	9 236,52
2018-DT-ROUSSET-103	N	0,00	A-1	193 018,14	5,82	F	Taux fixe à 4.63 %	4,630	28 642,41	8 936,74	0,00	1 374,14
2018-DT-ROUSSET-135	N	0,00	A-1	779 695,46	11,58	V	(Euribor 3M + 0.05)-Floor -0.05 sur Euribor 3M	0,000	197 094,10	43 991,94	0,00	11 734,60
2018-DT-THOLONET-084-ASSAINISSEMENT	N	0,00	A-1	152 590,82	5,04	F	Taux fixe à 0.87 %	0,870	24 884,25	1 327,54	0,00	1 064,76
2018-DT-TRETS-113	N	0,00	A-1	358 920,16	11,58	F	Taux fixe à 4.75 %	4,835	23 400,00	16 636,00	0,00	2 656,20
2018-DT-TRETS-114	N	0,00	A-1	331 174,31	10,75	F	Taux fixe à 4.63 %	4,781	24 366,94	15 120,34	0,00	39,46
2018-DT-VENTABREN-119	N	0,00	A-1	168 153,91	5,90	F	Taux fixe à 4.46 %	4,510	25 028,34	7 223,68	0,00	620,61

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
2018-DT-VENTABREN-120	N	0,00	A-1	280 380,69	7,48	F	Taux fixe à 3.27 %	3,310	33 547,51	8 759,85	0,00	112,10
2018-DT-VENTABREN-121	N	0,00	A-1	180 794,95	8,24	F	Taux fixe à 1.98 %	1,990	19 732,37	3 482,55	0,00	823,84
2018-RIVESHANTES-001	N	0,00	A-1	452 628,19	13,50	F	Taux fixe à 4.21 %	4,210	24 156,49	19 055,65	0,00	8 969,22
2018-SIPA-009	N	0,00	A-1	700 000,00	2,96	F	Taux fixe à 4.35 %	4,413	517 351,88	169 706,14	0,00	933,76
2018-SIPA-403	N	0,00	A-1	11 000,00	1,75	F	Taux fixe à 4.16 %	4,160	5 500,00	457,60	0,00	56,56
2018-SIPA-408	N	0,00	A-1	820 114,63	15,08	F	Taux fixe à 1.3 %	1,300	46 442,35	10 661,49	0,00	9 219,60
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		15 845 343,10					2 106 969,48	647 165,39	0,00	132 031,45

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
2018-DT-EGUILLES-066	CAISSE D'EPARGNE	234 000,00	130 000,00	1	13,00		Taux fixe 3.69% à barrière 5.25% sur Euribor 12M(Postfixé)	Taux fixe 3.69% à barrière 5.25% sur Euribor 12M(Postfixé)	12 161,80	Taux fixe 3.69% à barrière 5.25% sur Euribor 12M(Postfixé)	3,797	4 497,85	0,00	0,82
TOTAL (B)		234 000,00	130 000,00						12 161,80			4 497,85	0,00	0,82
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		234 000,00	130 000,00						12 161,80			4 497,85	0,00	0,82

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	37	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,20	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	15 715 343,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,82	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 2 543 000,00	1 624 992,48	II 1 624 992,48
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 479 000,00	627 969,48	627 969,48
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 479 000,00	627 969,48	627 969,48
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 064 000,00	997 023,00	997 023,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 064 000,00	997 023,00	997 023,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 167 992,48	0,00	0,00	4 167 992,48

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 3 285 693,99	7 068 015,41	VI 7 068 015,41
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 285 693,99	7 068 015,41	7 068 015,41
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	4 325 039,00	4 325 039,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	3 261 888,00	-3 261 888,00	-3 261 888,00
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	0,00	0,00	0,00
281451	Aménagt Bât.d'exploitation sol d'autrui	0,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00
281562	Service d'assainissement	0,00	0,00	0,00
2817562	Service d'assainissement (mad)	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	23 805,99	6 004 864,41	6 004 864,41

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	10 353 709,40	0,00	917 144,63	0,00	11 270 854,03

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 4 167 992,48
Ressources propres disponibles	VIII 11 270 854,03
Solde	IX = VIII – IV (5) 7 102 861,55

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	A5.2.2
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)		
	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
 (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
 (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	
	IV D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .